



Rue de l'Hôtel de Ville, 1  
5530 Yvoir  
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR  
du 2 octobre 2017**

*(Réunion à laquelle étaient également conviés les membres de la CCATM)*

<b>Présents :</b>	<b>Absents/excusés :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>12 membres de la CLDR/33 (dont 10 membres votants) ;</li> <li>3 membres de la CCATM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>21 membres CLDR</li> <li>7 membres effectifs CCATM</li> <li>5 membres suppléants CCATM</li> </ul>

**MEMBRES CLDR**

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bertrand	CUSTINNE	X			Thierry	LANNOY			X

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marcel	COLET		X	Etienne	DEFRESNE		X		
Julien	ROSIÈRE		X	Jean	QUEVRIN				X
Laurent	GERMAIN	X		Marie-Bernard	CRUCIFIX-GRANDJEAN		X		
Catherine	VANDE WALLE-FOSSION	X		Patrick	EVARD	X			

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marc	DE WIL	X		Jean-François	PINGET				X
				Christine	BOMBARDA				X
Eric	DARAS	X							
				Chantal	RESIMONT				X
Sébastien	BODART		X	Benoît	LENOBLE		X		
Jean-Marie	FLAMEY		X	Philippe	DEPPE				X
Marie-France	LIBOIS	X		Daniel	ELIAS	X			
Marcelle	LEJEUNE	X							
Axel	BLANCKAERT		X	Cédric	COMPÈRE	X			
Chantal	LAVERDISSE		X	Thierry	LESSIRE				X
Laurence	DAFFE		X						
				Francine	MARLAIR	X			
Daniel	BOUSSIFET		X						
Anne	VANDENABEELE	X		Bruno	SCHIMP				X
Patricia	CARLY		X	Edith	GODEFROID				X

## MEMBRES CCATM

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>				<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>			
Bernard	Le Hardÿ de Beaulieu			X					

Effectifs						Suppléants			
Prénoms	Noms					Prénoms	Noms		
Christine	BADOR			X		Laurent	GERMAIN	membre CLDR	
Thierry	LANNOY	membre CLDR				Bertrand	CUSTINNE	membre CLDR	
Patrick	EVRARD	membre CLDR				Marc	DEWEZ		X

Effectifs						Suppléants			
Prénoms	Noms					Prénoms	Noms		
						Laurentino	VELOSO-COUTO		X
Jean-Louis	HERBIET		X						
Dany	DE PREST	X							
Eric	DERIDDER			X		Pierre	DEMAZY	X	
Thierry	LESSIRE	membre CLDR				Dominique	BUFFET		X
Hervé	ROLAIN	X				Benoît	CHARLOT		X
José	DELIEUX			X					
Alain	KRAFT			X		Giani	PANELLA		X
Géraud	FRANCOIS		X						

### 1. Approbation du PV de la réunion du 21 juin 2017

Le PV de la réunion du 21 juin 2017 est approuvé.

### 2. Projet « Portes de Village » – Présentation et avis sur les esquisses réalisées par le bureau d'études

En complément de la séance de présentation à la population du 27 septembre 2017 et préalablement à la réunion d'avant-projet avec la DGO3, le TEC, les pompiers, la police, la DGO2-Mobilité du 5 octobre 2017, la CLDR (à laquelle est associée la CCATM) est invitée à faire part de ses remarques sur les esquisses des Portes de Village.

#### Porte n° 1 – BAUCHE, rue de la Bonne Auberge

- Le peu d'espace entre le dispositif ralentisseur et l'arrêt de bus interpelle certains. Si le bus s'arrête, quid des voitures qui le suivent ? Elles seront contraintes de s'arrêter sur le ralentisseur.
- La question de la dégradation des accotements est posée. Ne faudrait-il pas aménager ceux-ci de part et d'autre du dispositif de façon à permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité. Cette remarque vaut pour l'ensemble des portes.  
M. Massart propose d'empierre l'accotement.
- C. Van de Walle s'interroge sur la nécessité de placer un coussin berlinois en sus du rétrécissement. Selon M. Massart, un rétrécissement seul n'a pas un effet ralentisseur suffisant surtout si il n'y a pas de véhicule qui arrive en face.
- Plusieurs membres estiment qu'un plateau est plus efficace qu'un coussin berlinois pour ralentir l'ensemble du charroi (y compris les camionnettes, les camions et les tracteurs).  
B. Custinne indique que l'aménagement d'un plateau ne colle pas avec un des objectifs de la fiche-projet qui préconise des aménagements végétaux.  
De plus, un plateau est d'office plus couteux de par la surface à traiter. Les normes imposent en effet une longueur de partie plane de 8 mètres + 5 mètres de part et d'autre, soit un total de 18 mètres.
- La végétation doit être facile d'entretien et non encombrante. Il faut vérifier qu'elle ne gêne pas le charroi.
- Qui de la longévité des bandes thermoplastiques ?

#### Porte n° 2 – DORINNE, rue d'En-Haut.

- Le positionnement de la zone 2 juste en face du n° 68 c pose question. L. Germain suggère de la décaler un peu vers le village.
- Il est proposé de remplacer l'aménagement de la zone 2 par une rangée de pavés oblongs.

#### Porte n° 3 – DORINNE, rue de l'Etat

- Il est important de vérifier la limite dans laquelle on peut agir par rapport à la voirie régionale.

- Cet aménagement relève moins d'une porte de village et devrait se faire en dehors du cadre du PCDR. Etant donné que la DGO1 envisage la réfection de la voirie régionale, ne pourrait-elle pas dans ce cadre intervenir sur cette partie afin de gérer le flux de circulation depuis et vers la voirie régionale.
- M. De Wil fait remarquer que la bande transversale telle qu'elle est projetée constitue une entrave au parcours des véhicules sortant du village vers Spontin.

**Porte n° 4 – DURNAL, rue de Mianoye**

Pas de remarque particulière.

**Porte n° 5 – DURNAL, rue Baty-de-Crock**

- Il s'avère que la zone 2 n'est pas nécessaire selon le retour des riverains auprès d'E. Daras (apparemment cette info a été mal interprétée)
- Il faudrait plutôt renforcer la zone 1 et éventuellement faire un rappel par un marquage sonore. Le placement de 2 bandes en pavés oblongs au niveau du rétrécissement peut également être mis en option.
- Comme signalé lors de la dernière réunion de CLDR, cette porte est moins prioritaire que les 2 autres de Durnal.

**Porte n° 6 – DURNAL, rue de Spontin**

- P. Evrard propose de placer des bacs à fleurs en début et en fin de la zone d'arrêts de bus en tenant compte des accès aux propriétés privées.
- H. Rolain demande s'il est possible de déplacer la zone 1 vers les premières maisons au niveau de la légère courbe pour réduire la visibilité des automobilistes entrant dans le village. En effet, là où elle est prévue, il y a assez de dégagement pour voir ce qui arrive en face ce qui rendra le dispositif moins efficace.
- Le déplacement du panneau « agglomération » vers le village devrait être envisagé.

**Porte n° 7 – EVREHAILLES, rue du Château**

- L'esthétique de cette porte est primordial eu égard au contexte patrimonial dans lequel elle s'implante. Il faut veiller à végétaliser le rond-point et éviter la prolifération de panneaux.
- A. Vandabeele craint que le rond-point, même s'il a l'avantage de régler les problèmes de circulation routière, ne crée plus d'insécurité pour les piétons et les cyclistes. Plusieurs membres précisent qu'il existe une zone empierrée permettant de rejoindre à pied le boulevard depuis la rue Chaussée.
- La mise à sens unique du chemin de Blocqmont couplée aux aménagements de la rue Fostrie a pour conséquence une fréquentation accrue du chemin de Poilvache. Cette problématique doit encore être résolue en dehors du cadre du PCDR. Deux options possibles pour le chemin de Poilvache : placement de coussins berlinois ou mise à sens unique.

**Porte n° 8 – PURNODE, route de Dorinne**

- Il est proposé de conserver les bacs à fleurs qui sont plus esthétiques en lieu et place de la zone 1 et de rapprocher la zone n° 2 de ces bacs.

**Porte n° 9 – SPONTIN, rue Ry-d'Août**

- Ne peut-on pas se contenter de 2 aménagements dans cette rue qui ne constitue pas un axe prioritaire ?

**Porte n° 10 – SPONTIN, rue des Rivières**

- La localisation du passage pour piétons à la sortie de la rue du Hêtre Pourpre pose question. Si certains estiment qu'il est placé là où la visibilité est la meilleure d'autres considèrent que son placement en plein carrefour est un non-sens. La proposition de le supprimer n'est cependant pas retenue. Le détour par l'escalier n'est en effet pas envisageable pour les piétons avec poussettes.
- Le placement en Zone 30 est préconisé pour cette partie de voirie.
- H. Rolain souhaite connaître l'ampleur des nuisances sonores des bandes sonores pour les riverains. Ne faudrait-il pas réaliser un test avant des les placer définitivement ?

Vu le dépassement du budget (550.000 €) par rapport à l'estimation initiale (350.000 €), la Commune va être amenée à faire des choix. En complément et/ou confirmation des remarques émises ci-dessus, la CLDR propose les pistes suivantes pour faire diminuer le coût du projet :

**Porte n° 2 – DORINNE, rue d'En-Haut :**

Remplacer le dispositif en zone 2 par une rangée de pavés oblongs.

**Porte n° 3 – DORINNE, rue de l'Etat :**

Comme indiqué, il y a lieu de chercher une autre source de financement en dehors du PCDR.

**Porte n° 5 – DURNAL, rue Baty-de-Crock**

Supprimer la zone 2.

**Porte n° 7 – EVREHAILLES, rue du Château**

Cette porte n'est pas la plus belle alors que la qualité esthétique du quartier est importante. De plus, cette entrée de village n'est pas la plus prioritaire en termes de sécurité d'autant plus que la mise à sens unique du chemin de Blocqmont règle une partie de la problématique. On pourrait abandonner le rond-point au profit d'une porte constituée d'un panneau esthétique.

**Porte n° 8 – PURNODE, route de Dorinne**

Maintenir la zone 2 mais conserver les bacs à fleurs pour la zone 1.

**Porte n° 9 – SPONTIN, rue Ry-d'Août**

Supprimer une des 3 zones.

L. Germain suggère de placer le radar préventif aux 10 endroits concernés de manière à définir quelles sont les portes prioritaires et déterminer celles qui peuvent être supprimées.

### 3. Etat d'avancement des autres dossiers - information

#### **Bords de Meuse**

Suite à la demande de la CLDR, une réunion avec la DGO1 (Routes), la DGO2 (Voies Hydrauliques) et la DGO3 (DDR) s'est tenue le 26 septembre dernier.

Il en ressort que les différentes administrations ne sont pas opposées au projet.

Elles souhaitent cependant obtenir plus de précisions sur les aménagements souhaités par tronçon et sur les limites des différentes propriétés.

La fiche va donc être retravaillée de manière à leur apporter les compléments demandés. Leur accord de principe sera alors sollicité avant le lancement de l'étude.

S'agissant d'un projet d'initiative communale la DGO3 pourrait subsidier l'étude (à confirmer).

---